

Délibération n°200710_33

Séance du Conseil d'administration du 10 juillet 2020

Nombre de membres composant le Conseil (effectif statutaire) : 30
Nombre de membres en exercice : 29
Membres présents : 12
Membres représentés : 3
Quorum : 15

Pour : **DÉCISION** AVIS INFORMATION

Approbation du relevé de décision de la séance du Conseil d'administration du 7 mai 2020

Vu les statuts de l'UTBM ;
Vu le règlement intérieur de l'UTBM ;

Liste des annexes à la délibération :

- Compte rendu du 7 mai 2020

Le Conseil d'administration

DECIDE

- D'approuver le compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 7 mai 2020, conformément à l'annexe à la présente délibération.

Abstention(s) : 0
Votants : 15
Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0
Suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,
Le Directeur
Ghislain MONTAVON

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SEANCE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 MAI 2020

Membres de droit votant	
Présents	Absents, excusés ou représentés
<ol style="list-style-type: none"> 1. BACHELARD Brigitte 2. BERTRAND Gilles 3. BRIOIS Pascal 4. COURTIER Philippe 5. DORVIDAL Robert 6. EL KEDIM Omar 7. EL MOUDNI Abdellah 8. GACHOT Vincent 9. GICQUEL Romuald 10. KAMITE Julien (suppléant AOHOU Roland) 11. LAMOTTE Olivier 12. LANGLADE Cécile 13. MIRABEL-GRAFF Corinne 14. MOUSSEAU Isia (suppléante LAMOTHE Léa) 15. PLANCHE Marie-Pierre 16. RAFIQ Kaoutar (suppléante JADAUD Mathilde) 17. TRICLOT Mathieu 	<ol style="list-style-type: none"> 1. CHAPUT Jean-Michel, <i>pouvoir à GICQUEL R.</i> 2. CHAVEY Virginie 3. CLAVEQUIN Maude 4. CORTINOVIS François 5. FRAPPART Christophe 6. GUYON Jean-Luc 7. JAECK Jacques 8. KLEIN Didier 9. KOEBERLE Eric 10. LAMBERT Yvan 11. LOUNES Mustapha 12. MARTINS Florian (suppléant PUGET Mathieu) 13. VIELLARD Emmanuel

Invités permanents	
Présents	Absents, excusés ou représentés
COOPER Heather PAIRE Damien LAMARD Pierre	DUCRUEZ-BERNARD Brigitte KOCH Pierre DESCAMPS Philippe HILAIRE Vincent PICARD Fabienne

Membre de droit
Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon , représenté par Julien MARLOT

Représentent l'administration de l'UTBM
MONTAVON Ghislain, directeur ZILLIOX Philippe, directeur général des services MOREL-MIROT Fanny, agent comptable

Au vu du contexte national lié au confinement, cette séance se déroule par visioconférence, via la plateforme dématérialisée Microsoft TEAMS. Le support Alphavote est utilisé pour procéder au vote électronique des délibérations afférentes à l'ordre du jour. Il est à noter, pour la suite du relevé de décisions, que le vote de l'ensemble des délibérations s'est déroulé en fin de séance, le paramétrage de la solution Alphavote ne permettant pas de les effectuer au fur et à mesure. Dans un souci de clarté, le résultat sera affiché après chaque retranscription des points à l'ordre du jour. Ce relevé est élaboré sur la base de notes prises en séance et de la captation de l'intégralité des échanges oraux, sans édition d'un verbatim.

M. Lambert, président du Conseil d'administration étant retenu par d'autres obligations, M. Gicquel est proposé pour présider la séance. Il a été demandé aux administrateurs de se prononcer sur cette nomination par courriel, en amont de la séance.

La nomination de M. Gicquel en tant que président de séance est approuvée à 13 voix pour et 17 abstentions.

M. Gicquel ouvre la séance sur l'application Microsoft Teams à 09h00.

Conséquences de l'état d'urgence sanitaire pour l'établissement

0. Modalités d'organisation à distance du Conseil d'administration du 7 mai 2020

M. Montavon informe les administrateurs que lors de cette séance, il n'y aura pas de captation de sténotypie et qu'en conséquence, aucun *verbatim* ne sera produit. De ce fait, il précise que le compte-rendu de cette séance ne comportera pas le même contenu que de coutume, et prendra la forme d'un relevé de décisions « étoffé ». Il propose cependant que la séance sur Microsoft Teams puisse être enregistrée, afin de faciliter la relecture des prises de notes et leur restitution.

M. Montavon précise également que suite à des directives du Rectorat, les modalités d'organisation à distance de cette séance doivent faire l'objet d'une délibération, étant donné que le dispositif mis en place déroge au règlement intérieur de l'UTBM et au règlement intérieur du Conseil d'administration.

M. Gicquel invite les administrateurs à voter sur ce point en fin de séance, le résultat est le suivant :

Les administrateurs approuvent à l'unanimité la mise en place, pour cette séance, d'un débat en conférence audiovisuelle et d'un vote électronique via l'application Alphavote, ainsi que la rédaction d'un relevé de décisions « étoffé » en place et lieu d'un compte-rendu.

1. Report des mandats des membres des conseils centraux de l'UTBM

M. Montavon rappelle qu'au vu du contexte sanitaire, les élections, qui étaient initialement prévues au mois de juin concernant les mandats des membres de chaque conseil central (Conseil d'administration, Conseil scientifique et Conseil de la vie universitaire et des études), sont reportées. Celles-ci seront organisées ultérieurement en considération de la réouverture de l'établissement, de la situation sanitaire, et de conditions favorables à la participation des corps électoraux appelés à voter.

M. Montavon explique également que la circulaire en date du 23 mars 2020 du Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, prévoit les modalités de report des élections universitaires et de prolongation des mandats des chefs d'établissements et des membres des conseils des établissements de l'enseignement supérieur, dans le but de faire face aux conséquences de la crise sanitaire liée au COVID-19 et d'assurer la continuité du fonctionnement de ces établissements.

M. Montavon informe les administrateurs que leurs mandats seront donc prorogés jusqu'aux prochaines élections organisées par l'UTBM, dès lors que les conditions le permettront, soit d'ici fin de l'année 2020.

M. Gicquel invite les administrateurs à voter sur ce point en fin de séance, le résultat est le suivant :

Les administrateurs prennent acte du report des mandats de l'ensemble des membres élus du Conseil d'administration (CA), du Conseil scientifiques (CS) et du Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU) jusqu'à une date fixée par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur et, au plus tard, jusqu'au 1er janvier 2021, à l'unanimité.

2. Vie de l'établissement

2.1 Actualités de l'UTBM

FOCUS : situation liée à la crise épidémique et à la fin du semestre

M. Montavon revient sur les activités poursuivies depuis le 16 mars 2020, date de la mise en place du confinement et de la fermeture de l'UTBM, impliquant l'arrêt des activités en présentiel et le déploiement de la continuité des activités à distance, effectives dès le 19 mars pour la majorité d'entre elles.

M. Montavon précise qu'il y a eu une attention particulière portée à l'accompagnement des étudiants présents à l'étranger, notamment en termes de rapatriement, en lien avec le Ministère des affaires étrangères. Un suivi régulier a également été mis en place concernant les étudiants qui étaient confinés seuls, par le biais de diffusion d'informations ou encore de prêts d'ordinateurs, mais également par le biais d'un contact téléphonique régulier effectué par le service médical de l'UTBM, particulièrement pour ceux ayant développé les symptômes du COVID19. Il précise que fort heureusement, aucun cas aggravé n'est à déplorer au sein de l'établissement à cet instant.

M. Montavon revient sur les solutions envisagées pour accompagner les étudiants en difficulté financière, notamment grâce aux dispositifs d'aide d'urgence aux étudiants. Il sera proposé la mobilisation de plusieurs ressources, telles que l'aide sociale d'urgence du CROUS BFC ou encore la mobilisation de la CVEC (*cf point 2.3 - Mobilisation de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus*), afin de pallier les complications que rencontrent les étudiants, notamment en raison d'une perte d'emploi, de l'arrêt d'un stage et de la gratification associée ou encore d'un confinement à l'étranger.

M. Montavon présente succinctement les chiffres clés en lien avec la continuité pédagogique. Plus de 200 Unités de valeur sont conduites à distance, bien qu'aucun enseignement pratique ne soit possible. Il y a environ 5 à 8% des étudiants qui sont estimés en situation de « décrochage » partiel, notamment en raison de difficultés à se connecter au réseau (« désert » numérique) ou pour des raisons qui leur sont propres. Il est à noter également que 68 semestres d'études à l'étranger ont été écourtés ou arrêtés sur 134 semestres d'études à l'étranger engagés, mais certains de ces étudiants continuent leur cursus à distance. Enfin, il est recensé l'arrêt de 10 stages en entreprise à l'étranger, 70 % des apprentis sont en télétravail, tandis que les 30 % restant sont en temps partiel. Des dispositions exceptionnelles par anticipation seront prises, par le biais d'une annexe au règlement des études (*cf point 2.2 Dispositifs annexes aux Règlements des Études FISE et FISA*).

M. Montavon aborde le sujet de la poursuite de l'organisation concernant la fin du semestre de printemps 2020. Il y aura une poursuite des enseignements à distance, donc un ajustement de la pédagogie pour tenir compte de l'impossibilité de réaliser des travaux pratiques, et un ajustement des modalités de contrôle des connaissances et compétences, qui s'effectuera également à distance, en privilégiant le contrôle continu plutôt que l'examen final.

M. Montavon souhaite effectuer un *focus* sur la contribution de l'UTBM pour la lutte contre le COVID19, tout d'abord par le biais de dons de l'ensemble des stocks d'EPI utilisables à l'hôpital Nord Franche-Comté le 18 mars, et par la suite, par la fabrication de visières de protection faciale ainsi que d'adaptateurs de filtres de respirateurs pour les masques DECATHLON par l'UTBM Innovation CRUNCH Lab, également à destination de l'hôpital NFC et d'autres services de santé du territoire.

M. Montavon partage ensuite les lignes directrices du plan de reprise partielle d'activité sur site, susceptible d'évoluer en fonction des directives nationales et locales, et conditionné à la possibilité de mise en œuvre de l'intégralité des conditions, que ce soit par l'application des gestes barrières ou le respect de la distanciation physique. Parmi les principales modalités prévues, un nettoyage renforcé des locaux sera effectué par la société de nettoyage avant la reprise, plusieurs commandes de masque sont en cours, il y aura quelques protections faciales pour des usages spécifiques, du gel hydroalcoolique, et des hygiaphones seront mis en place aux accueils des sites de Belfort et Sevenans.

Le plan de reprise d'activité sur site, qui sera adressé à l'ensemble de la communauté UTBM, prévoit entre autres une ouverture de l'établissement réduite de 8h à 18h, le port du masque obligatoire à tout instant et en tout lieu, une limite des déplacements et des missions aux seuls cas indispensables, un accueil des personnels

hébergés dans des conditions identiques à celles des personnels UTBM (fourniture de masques, etc), ou encore l'accueil et les visites de personnes extérieures possibles (ex : entreprises du BTP pour travaux), mais selon des dispositions spécifiques.

M. Montavon présente le planning prévisionnel de reprise sur site, qui se fera en deux séquences, tout d'abord au 14 mai pour les directions fonctionnelles et les service supports, puis le 18 mai pour les pôles et le SCD. La reprise sera progressive, avec le retour au préalable des directeurs fonctionnels et responsables de services, puis partielle de façon étendue à l'ensemble du personnel, avec pas plus de 50 % des effectifs de chaque service en présentiel, sachant que le télétravail sera à privilégier chaque fois que cela est possible.

Mme Mirabel-Graff signale que dans le document qui a été présenté lors des précédents CT et CHSCT, il est stipulé que tout membre du personnel présentant des risques et qui ne pourrait pas reprendre son activité en présentiel doit se manifester auprès du service médical. Elle souhaite donc savoir si ce sera bien l'avis du médecin de prévention, ou du médecin traitant, qui sera pris en compte et si la confidentialité sera bien respectée.

M. Montavon répond que la confidentialité sera bien entendu respectée et que ce sera bien l'avis du médecin qui sera pris en compte, qu'il est à noter que le service médical est soumis au secret professionnel, et qu'il est là pour faire le lien avec la médecine du travail et veiller à ce que les mesures adéquates soient mises en place.

M. Bertrand souhaite soulever un problème d'information et de communication en lien avec la situation et sur les orientations de reprise d'activité, car certaines personnes n'ont eu aucune information depuis le 12 mars, comme certains enseignants, par exemple.

M. Montavon précise qu'il y a eu des Comités synergie où les responsables de chaque entité étaient présents et ont été mis au courant d'un certain nombre d'informations, charge à eux de relayer l'information aux personnels sous leur responsabilité.

M. Gicquel clôt le débat et ajoute que la communication est importante dans ce genre de contexte et mérite d'être intensifiée. Il pense qu'il est important d'insister sur la progressivité du retour et il invite l'UTBM à mettre en place des points d'observation de l'efficacité des mesures mises en place, afin de faciliter un plus grand retour du personnel.

2.2 Dispositifs annexes aux Règlements des Études FISE et FISA

M. Montavon présente le contexte, à savoir de multiples conséquences de la crise sanitaire sur les cursus des élèves-ingénieurs, et les objectifs de mise en œuvre de cette annexe, afin de pallier les difficultés en adaptant les conditions de diplomation.

Ce travail a été mené conjointement avec la direction à la formation et à la pédagogie (DFP), en lien avec la « doctrine Cti », qui recommande d'adopter une approche pragmatique, dont la seule ligne directrice doit être de veiller à ce que chaque élève puisse au final attester et faire valoir l'acquisition des compétences terminales associées à son diplôme, par le biais d'une annexe au règlement des études qui devra être entérinée par les instances de gouvernance compétentes de l'établissement (CEVU et CA).

Ce document, qui a été présenté au CEVU le 9 avril dernier et qui a reçu un avis favorable, a subi quelques évolutions suite à un échange avec le service interacadémique des académies de Besançon et de Dijon le 6 mai dans le cadre du contrôle de légalité *a priori* des délibérations du Conseil d'administration, la modification principale portant sur le remplacement de trois articles par un article unique, permettant les mêmes dispositions mais formulé plus spécifiquement.

Mme Mousseau ne formule pas de remarques sur l'annexe mais sur le règlement des études (RE) concerné par les annexes, notamment sur l'accessibilité aux RE des années précédentes, car l'annexe y fait référence. Elle souhaite savoir s'il serait possible de mettre à disposition des étudiants les versions précédentes des RE, en plus de celui en vigueur pour l'année en cours, car ce n'est pas forcément celui-là qui s'applique en fonction de l'année d'arrivée à l'UTBM des étudiants.

M. Montavon en prend note et va refaire un point sur la localisation et les accès de l'ensemble de ces documents.

Mme Mirabel-Graff appuie la demande faite par les étudiants, car les enseignants ont également recherché les documents et ne les ont pas trouvés, elle aimerait donc pouvoir accéder à l'archivage de ces documents qui se doivent d'être publics.

M. Gicquel invite les administrateurs à voter sur ce point en fin de séance, le résultat est le suivant :

Les administrateurs approuvent par 16 voix pour et 2 abstentions l'ensemble des dispositifs annexes aux Règlements des Études FISE et FISA.

2.3 Mobilisation de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

M. Montavon revient succinctement sur le point évoqué lors de la présentation des points d'actualité, à propos des difficultés financières que rencontraient certains étudiants et des actions mises en place pour pallier les complications qu'ils rencontrent, notamment en raison d'une perte d'emploi ou de l'arrêt d'un stage et donc de la gratification associée.

Il devait être proposé ce jour de déléguer au CROUS l'instruction des demandes d'aide directe aux étudiants. Mais M. Montavon informe les administrateurs que ce dispositif a été annulé le 6 mai à l'échelle nationale, en attente d'un cadrage plus délimité. La délibération consiste donc à approuver uniquement la mobilisation de l'enveloppe de la CVEC afin de venir en aide aux étudiants dans le besoin.

M. Gicquel invite les administrateurs à voter sur ce point en fin de séance, le résultat est le suivant :

Les administrateurs approuvent à l'unanimité la mobilisation d'une enveloppe de 40 000 euros issue de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement financier des étudiant.e.s de l'établissement.

Points reportés de la séance du CA du 13 mars 2020

3. Ressources humaines

3.1 Dispositif RIFSEEP

M. Zilliox rappelle le cadrage national dans lequel s'inscrit ce dispositif, en application du décret n°2014-513 du 20 mai 2014, visant à une démarche de refonte et de simplification du paysage indemnitaire, les indemnités existantes étant remplacées par le RIFSEEP, composées de l'indemnité de fonctions, sujétions et d'expertise (IFSE) et du complément indemnitaire annuel (CIA).

L'adhésion au dispositif réglementaire a été opérée le 1^{er} janvier 2016 pour la filière AENES et au 1^{er} septembre 2017 pour la filière ITRF, avec un déploiement à l'UTBM en 2018, en suivant un principe d'harmonisation entre les filières. L'adhésion au dispositif pour la filière des bibliothèques (BIB) a été effectuée au 1^{er} juin 2018.

Il y a eu un groupe de travail issu du CT élargi (représentation des 3 catégories hiérarchiques de la filière BIB), avec une proposition du directeur selon 3 principes : intégrer au maximum les propositions du groupe de travail, être en cohérence avec la capacité financière de l'établissement en termes de soutenabilité, et harmoniser au maximum le dispositif indemnitaire avec les autres filières BIATSS.

M. Zilliox revient sur les différentes présentations et échanges qui ont eu lieu avec les instances (CT et CA), avec un consensus sur la cotation des postes, le classement des groupes et les montants. Il y avait un point de divergence sur l'avancement de grade. Selon le contrôle de légalité du rectorat survenu entre temps, une seule proposition peut être retenue.

La proposition, soumise au vote pour l'avancement de grade, est que le réexamen de l'IFSE, consécutif au changement de grade suite à une promotion, donnera lieu à une augmentation. Celle-ci sera forfaitaire et répartie de façon mensuelle. La prise en compte des remarques du contrôle de légalité induit une révision de la politique indemnitaire pour toutes les filières (AENES et ITRF) pour le changement de grade. Ce déploiement

s'effectuera avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2018 pour la filière BIB avec mise en place du dispositif, et pour les filières AENES et ITRF, une révision de la politique avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

Mme Mirabel-Graff remercie M. Zilliox d'avoir salué le travail fait par le CT, ainsi que le fait que les alertes portées par les membres du CT sur la légalité des documents ait été prises en compte et validées par le rectorat. Elle demande cependant pourquoi cela ne peut pas être rétroactif depuis le 1^{er} janvier 2018 pour les filières AENES et ITRF.

M. Zilliox répond que certains agents ont déjà perçu la prime d'avancement de grade. Il n'est donc pas possible de revenir en arrière, sinon cela entraînera des doublons de prime.

Mme Mirabel-Graff souhaite savoir ce qu'il en est des personnes qui sont arrivées au maximum de leur avancement, sachant qu'elles gagneraient davantage sur le long terme avec la prime mensuelle.

M. Zilliox lui assure que des solutions sont possibles au niveau du service des ressources humaines, où les évolutions du coût de la vie sont prises en compte régulièrement et où des compensations sont implémentées.

M. Gicquel invite les administrateurs à voter sur ce point en fin de séance, le résultat est le suivant :

La proposition de mise en œuvre du dispositif RIFSEEP pour la filière des bibliothèques, à compter du 1er juin 2018, est approuvée par 16 voix pour et 2 abstentions.

La proposition de modification de la politique indemnitaire pour les filières AENES et ITRF, à compter du 1er janvier 2020, est approuvée par 17 voix pour et 1 abstention.

3.2 Nomination du directeur du pôle Energie et Informatique

M. Montavon retrace promptement le contexte de cette nomination, à savoir la démission d'Olivier Grunder du poste de directeur du pôle « Energie et informatique », à laquelle ont succédé les candidatures de David Bouquain et Abdellatif Miraoui, qui ont été soumises au bureau de pôle le 4 décembre 2019. Après audition, il est proposé aux membres du conseil d'administration la nomination d'Abdellatif Miraoui au poste de directeur du pôle « Energie et informatique ».

M. Gicquel invite les administrateurs à voter sur ce point en fin de séance, le résultat est le suivant :

Les administrateurs donnent un avis favorable à la nomination de Monsieur Abdellatif MIRAOUI au poste de directeur du pôle « Energie et Informatique », par 13 voix pour, 1 contre et 4 abstentions.

3.3 Nomination de responsables de formation

M. Montavon rappelle que les responsables de formation sont nommés par le directeur de l'établissement après approbation du Conseil d'administration. Pour les formations structurées en filières (formation d'ingénieur sous statut d'étudiant), les responsables de filière sont élus sur liste présentée par le responsable de la formation lors de sa propre élection, par les membres du bureau de pôle pour un mandat de quatre années renouvelable une fois.

Il est proposé ce jour d'approuver la nomination des responsables suivants, ainsi que la nomination de leurs équipes de responsables de filières associées :

- Pôle industrie 4.0 - FISE MECANIQUE : Sébastien ROTH ;
- Pôle industrie 4.0 – FISA LOGISTIQUE INDUSTRIELLE : Toufik BOUDOUH ;
- Pôle Energie et Informatique – FISE ENERGIE : Abdesslem DJERDIR ;
- Pôle Mobilités et Transport du futur – FISE MECANIQUE ET ERGONOMIE : Hugues BAUME.

M. Bertrand demande s'il est possible de voter en délibérations séparées, étant donné qu'il s'agit d'approuver des nominations.

Le service des affaires juridique en charge du paramétrage des votes confirme que cette requête a été prise en compte par Alphavote, et que cette délibération s'effectuera en quatre votes distincts.

Mme Mirabel souhaite revenir sur le compte-rendu du Conseil d'administration qui a été validé en octobre 2019, celui-ci stipulant que M. Lambert avait sursis au vote du responsable de la FISE Energie, en demandant au directeur de l'établissement d'apporter des éléments de contexte aux administrateurs pour le jour où cette délibération serait à nouveau soumise au vote. Elle soulève le fait qu'à ce jour, aucun élément n'a été transmis.

M. Montavon répond qu'il y a eu beaucoup de travail effectué concernant cette mission, et entend le défaut de communication de ces éléments, mais assure qu'il y a eu un travail de fonds avec des rapports produits, permettant d'appuyer la décision de proposer à nouveau cette nomination au vote.

M. Gicquel suggère qu'un retour sur la qualité relationnelle dans cette filière Energie, entre l'équipe pédagogique et les étudiants, puisse être opéré, mais en tout état de cause il confirme que les administrateurs devront se prononcer ce jour afin de mettre fin à cette situation provisoire.

M. Gicquel invite les administrateurs à voter sur ce point en fin de séance, le résultat est le suivant :

Les membres du Conseil d'administration approuvent la nomination des responsables de formation suivants :

- Pôle industrie 4.0 - FISE MECANIQUE : Sébastien ROTH ; 18 voix pour
- Pôle industrie 4.0 – FISA LOGISTIQUE INDUSTRIELLE : Toufik BOUDOUEH ; 17 voix pour et 1 abstention
- Pôle Energie et Informatique – FISE ENERGIE : Abdesslem DJERDIR ; 10 voix pour, 4 contre et 4 abstentions
- Pôle Mobilités et Transport du futur – FISE MECANIQUE ET ERGONOMIE : Hugues BAUME ; 17 voix pour et 1 abstention

3.4 Critères d'évaluation du congé pour projet pédagogique

M. Montavon explique que le Congé pour Projet Pédagogique (CPP) est un nouveau dispositif dont la création a été formalisée par un arrêté du 30 septembre 2019. Il est applicable aux enseignants-chercheurs et aux autres personnels chargés de fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur et traduit une reconnaissance de l'investissement pédagogique des personnels enseignants.

Il prévoit la possibilité, pour les personnels enseignants, de bénéficier d'une durée de six mois par périodes de trois ans passées en position d'activité ou de détachement ou d'une durée de douze mois par périodes de six ans passées en position d'activité ou de détachement pendant laquelle ils n'ont pas d'obligations statutaires d'enseignement.

M. Montavon précise que ce dispositif est similaire au Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT), mais relatif à un projet pédagogique. Les critères d'évaluation retenus par l'établissement pour accorder les congés pour projet pédagogique ont été proposés par le CEVU, réuni en séminaire le 23 janvier 2020.

M. Gicquel invite les administrateurs à voter sur ce point en fin de séance, le résultat est le suivant :

Les administrateurs approuvent les critères d'évaluation pour accorder un congé pour projet pédagogique (CPP) par 16 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

4. Vie de l'établissement

4.1 Calendrier universitaire 2020-2021

M. Montavon présente le calendrier universitaire 2020-2021, et précise qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de modification prévue au vu du contexte, mis à part un éventuel ajustement sur le début du semestre, qui reste à discuter avec les différents partenaires et intervenants.

Mme Mousseau demande, en cas de décalage de la rentrée en septembre dans le calendrier universitaire, si cela aurait également un impact sur la rentrée des apprentis.

M. Montavon répond que si un décalage se profile, ce serait prioritairement pour les étudiants en cycle de formation Tronc Commun et les basses branches des FISE.

M. Gicquel invite les administrateurs à voter sur ce point en fin de séance, le résultat est le suivant :

Les administrateurs approuvent le calendrier universitaire 2020 – 2021 par 16 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

4.2 Projet PIA3 SFRI et IDEES

M. Montavon présente les deux appels à projet PIA3 réservés aux sites d'excellence, et portés par la ComUE UBFC. D'une part, le projet SFRI – Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence – vise le développement et l'intégration des écoles universitaires de recherche. D'autre part, le projet IDEES – intégration et développement des IdEx et des ISITE – vise à renforcer les sites et pallier les faiblesses perçues. L'autorisation de présentation de ce projet était fixée au le 10 mars, la décision a donc été prise par le directeur de déposer l'appel à projet, au même titre que les autres établissements.

M. Montavon apporte quelques points de précisions concernant l'AAP PIA3 IDEES : intégration et développement de l'initiative pour le SITE Bourgogne Franche-Comté. Le consortium est composé de l'ensemble des membres de l'ISITE BFC, avec un budget demandé de 4 935 600 euros sur 9 années. Concernant l'AAP PIA3 SFRI, institut international des formations « graduate » de l'UBFC, le consortium est également composé de l'ensemble des membres de l'ISITE BFC, pour un budget demandé de 12 200 000 euros sur 9 années.

M. Montavon explique qu'aucun dossier ne peut être transmis aux administrateurs car ceux-ci sont confidentiels sur le dépôt, étant donné que beaucoup de sites d'excellence vont déposer un dossier.

M. Gicquel invite les administrateurs à voter sur ce point en fin de séance, le résultat est le suivant :

Les administrateurs approuvent par 16 voix pour, 1 contre et 1 abstention les projets déposés par le consortium ISITE-BFC dans le cadre des AAP PIA3 SFRI et IDEES.

5. Partenariat

5.1 Projet FEDER « Marionnettes, Manipulations et Numériques »

M. Montavon revient sur ce projet, déjà approuvé par le Conseil d'administration du 20 décembre 2019, et explique que suite à un changement dans le budget alloué au projet et à la demande des services FEDER, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération. Sur le fond, le projet n'a aucunement changé d'orientation.

M. Gicquel invite les administrateurs à voter sur ce point en fin de séance, le résultat est le suivant :

Les administrateurs décident d'abroger la délibération du Conseil d'administration du 4 octobre 2019 relative projet FEDER « Marionnettes, Manipulations et Numériques » et approuvent le projet FEDER « Marionnette, Manipulations et Numériques » avec le nouveau budget prévisionnel, par 17 voix pour et 1 abstention.

5.2 Approbation des conventions signées depuis le 20 décembre 2019 et des marchés publics

M. Montavon présente sommairement les annexes à cette délibération, à savoir la liste des conventions signées par le directeur de l'UTBM depuis le 20 décembre 2019, la liste des conventions SAIC signées depuis le 18 mai 2019 et la liste des marchés publics signés depuis le 15 mars 2019.

M. Gicquel invite les administrateurs à voter sur ce point en fin de séance, le résultat est le suivant :

Les conventions signées par le directeur de l'UTBM et les marchés publics conclus en 2019 sont approuvés à l'unanimité.

6. Questions diverses

M. Aohoui souhaite revenir sur un point du règlement des études, notamment sur la question de la mobilité internationale, afin de savoir s'il pourra être diplômé malgré un semestre 6 non validé à l'international, en raison du contexte de crise sanitaire actuel.

M. Montavon répond que certaines dispositions particulières prévues dans l'annexe au règlement des études pourront s'appliquer pour les étudiants en semestre 6, mais qu'il ne peut apporter de réponse détaillée à cet instant. Mme Picard n'ayant pu se joindre à la séance, certains points restent à valider avec elle afin d'apporter toute forme d'affirmation.

La séance se termine sur l'invitation au vote électronique via la solution Alphavote par M. Gicquel, après un rapide point sur les pouvoirs attribués et sur l'obtention du quorum.

M. Gicquel remercie l'assemblée et lève la séance à 12h12.